

# JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

**ABONNEMENTS : UN AN**

MONACO - FRANCE ET COMMUNAUTÉ : **65,00 F**  
ÉTRANGER : **78,00 F**

Annexe de la « **Propriété Industrielle** » seule **35,00 F**

Changement d'adresse : **1,25 F**

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année

**INSERTIONS LÉGALES : 9,50 F la ligne**

**DIRECTION - RÉDACTION**

**ADMINISTRATION**

HOTEL DU GOUVERNEMENT

**Téléphone 30-19-21**

Compte Chèque Postal : **301947** - Marseille

## SOMMAIRE

### ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

*Arrêté Ministériel n° 79-157 du 23 mars 1979 portant nomination d'un agent de police stagiaire (p. 435).*

*Arrêté Ministériel n° 79-191 du 9 mai 1979 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules ainsi que la circulation des piétons à l'occasion du XXXVII<sup>e</sup> Grand Prix Automobile et des épreuves annexes (p. 436).*

### ARRÊTÉ MUNICIPAL

*Arrêté Municipal n° 79-28 du 7 mai 1979 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules ainsi que la circulation des piétons à l'occasion du XXXVII<sup>e</sup> Grand Prix Automobile de Monaco et du XXI<sup>e</sup> Grand Prix « Monaco F.3 » (p. 436).*

### AVIS ET COMMUNIQUÉS

#### MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général du Ministère d'État

*Communiqué relatif à la Médaille du Travail (p. 438).*

*Annuaire officiel de la Principauté de Monaco. Mise à jour, mars 1979 (p. 438).*

Direction de la Fonction publique

*Vacation des services administratifs à l'occasion des Fêtes de l'Ascension (p. 438).*

### DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat - Service du Logement

*Locaux vacants (p. 438).*

### INFORMATIONS (p. 438 à 441)

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 441 à 446)

## ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

*Arrêté Ministériel n° 79-157 du 23 mars 1979 portant nomination d'un agent de police stagiaire.*

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975 susvisée;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 21 mars 1979;

Arrêtons :

#### ARTICLE PREMIER.

M. Marcel MOZZONE est nommé agent de police stagiaire, pour un an, à compter du 1<sup>er</sup> avril 1979.

#### ART. 2.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'État et M. le Directeur de la Fonction Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-trois mars mil neuf cent soixante-dix-neuf.

Le Ministre d'État :  
A. SAINT-MLEUX.

**Arrêté Ministériel n° 79-191 du 9 mai 1979 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules ainsi que la circulation des piétons à l'occasion du XXXVII<sup>e</sup> Grand Prix Automobile et des épreuves annexes.**

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'ordonnance du 6 juin 1867 sur la Police Générale, modifiée par les ordonnances des 1<sup>er</sup> mars 1905 et 11 juillet 1909 et par les ordonnances souveraines du 15 juin 1914 et n° 1044 du 24 novembre 1954;

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du Domaine Public;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.137 du 1<sup>er</sup> février 1931 délimitant les Quais et dépendances du Port;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement, en date du 9 mai 1979.

**Arrêtons :**

**ARTICLE PREMIER.**

A l'occasion du déroulement du XXXVII<sup>e</sup> Grand Prix Automobile de Monaco, du XXI<sup>e</sup> Grand Prix « Monaco F3 » et de la 4<sup>me</sup> Coupe Européenne Renault 5 Elf, la circulation et le stationnement des véhicules ainsi que la circulation des piétons sont interdits sur toute la longueur du Quai des États-Unis, de la nouvelle voie portuaire et de la cale de halage, les jours et heures ci-après indiqués :

- le jeudi 24 mai 1979 de 6 h 00 jusqu'à la fin des épreuves;
- le vendredi 25 mai 1979 de 5 h 00 jusqu'à la fin des épreuves;
- le samedi 26 mai 1979 de 7 h 00 jusqu'à la fin des épreuves;
- le dimanche 27 mai 1979 de 7 h 00 jusqu'à la fin des épreuves.

Ces interdictions ne s'appliquent pas aux véhicules de police et de secours, ni à ceux utilisés par les organisateurs.

**ART. 2.**

La circulation et le stationnement des véhicules sont interdits sur l'appontement situé face au Stade Nautique Rainier III, les jours et heures fixés par l'article premier des présentes dispositions réglementaires.

Ces interdictions ne s'appliquent pas aux véhicules de police et secours ni à ceux utilisés par les organisateurs.

**ART. 3.**

Les jours et heures fixés par l'article premier, l'accès aux diverses enceintes situées sur le quai et aux voies mentionnées aux articles 1 et 2 ci-dessus est interdit aux personnes non munies de billets d'entrée.

**ART. 4.**

Du mardi 22 au dimanche 27 mai 1979 à 20 h 00, le stationnement et la circulation de tous véhicules, autres que ceux relevant du Comité d'Organisation, de police et de secours, sont interdits sur la zone portuaire du Quai Antoine 1<sup>er</sup>, dans sa partie comprise entre l'Établissement « La Rascasse » et le début de la dernière jardinière.

**ART. 5.**

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le neuf mai mil neuf cent soixante-dix-neuf.

*Le Ministre d'État :*  
A. SAINT-MLEUX.

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

**Arrêté Municipal n° 79-28 du 7 mai 1979 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules ainsi que la circulation des piétons à l'occasion du XXXVII<sup>e</sup> Grand Prix Automobile de Monaco et du XXI<sup>e</sup> Grand Prix « Monaco F. 3 ».**

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale;

Vu l'ordonnance du 1<sup>er</sup> février 1931 portant délimitation des quais et dépendances du Port;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la Police de la Circulation Routière (Code de la Route);

Vu l'arrêté municipal n° 73 du 20 juillet 1960 portant codification des textes sur la circulation et le stationnement des véhicules.

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour éviter tout encombrement et tout risque d'accident, à l'occasion du XXXVII<sup>e</sup> Grand Prix Automobile de Monaco et du XXI<sup>e</sup> Grand Prix « Monaco F. 3 », et de préserver la sécurité des occupants des immeubles riverains du circuit et faciliter l'éventuelle intervention des services d'ordre et de lutte contre l'incendie.

**Arrêtons :**

**ARTICLE PREMIER.**

- le jeudi 24 mai 1979 de 6 h 00 et jusqu'à la fin des épreuves;
- le vendredi 25 mai 1979 de 5 h 00 et jusqu'à la fin des épreuves;
- le samedi 26 mai 1979 de 7 h 00 et jusqu'à la fin des épreuves;
- le dimanche 27 mai 1979 de 7 h 00 et jusqu'à la fin des épreuves.

1°) La circulation et le stationnement des véhicules ainsi que la circulation des piétons sont interdits sur les voies ci-après :

- Boulevard Albert 1<sup>er</sup>, sur toute sa longueur;
- Avenue d'Ostende, sur toute sa longueur;
- Avenue de Monte-Carlo;
- Place du Casino;
- Avenue des Spélugues, sur toute sa longueur;
- Avenue Princesse Grace, de l'avenue des Spélugues au boulevard Louis II;
- Boulevard Louis II, sur toute sa longueur;
- Avenue Président J.-F. Kennedy, sur toute sa longueur.

2°) La circulation des véhicules autres que ceux relevant du Comité d'Organisation, de Police et de Secours, est interdite :

- Rue Grimaldi, sur la partie comprise entre la place Sainte-Dévote et la rue Princesse Florestine;
- Avenue de la Costa, sur la partie comprise entre l'immeuble portant le n° 3 et l'avenue d'Ostende;
- Quai Antoine 1<sup>er</sup>, sur toute sa longueur.

3°) La circulation des piétons est interdite :

- Quai Albert 1<sup>er</sup>, sur toute sa longueur;
- Bretelle de la Poterie.

4°) La circulation des piétons, non munis de billets délivrés par le Comité d'Organisation, est interdite :

- Escaliers de la Costa;
- Avenue de la Costa, dans la partie comprise entre l'immeuble portant le n° 3 et l'avenue d'Ostende;

- sur l'ancienne voie ferrée, du carrefour du Portier au droit de l'immeuble «Le Panorama».

- Quai Albert 1<sup>er</sup>, sur toute sa longueur;
- Quai Antoine 1<sup>er</sup>, sur toute sa longueur.

5') Le sens unique est suspendu et le stationnement interdit :

- Avenue du Port, sur toute sa longueur.

6') Le sens unique est suspendu :

- Rue Grimaldi, sur la partie comprise entre la place d'Armes et la rue Princesse Caroline;
- Rue du Portier;
- Avenue de Fontvieille.

7') Un sens unique est établi :

- Rue Suffren Reymond, de la rue de la Poste à la rue Princesse Florestine;
- Rue Princesse Florestine, de la rue Princesse Caroline à la rue Grimaldi;
- Rue Princesse Antoinette, de la rue de la Poste à la rue Grimaldi.

#### ART. 2.

A) - le jeudi 24 mai 1979 de 4 h 00 et jusqu'à la fin des épreuves;  
- le vendredi 25 mai 1979 de 4 h 00 et jusqu'à la fin des épreuves;  
- le samedi 26 mai 1979 de 4 h 00 et jusqu'à la fin des épreuves;  
- le dimanche 27 mai 1979 de 4 h 00 et jusqu'à la fin des épreuves.

- le stationnement des véhicules autres que ceux relevant du Comité d'Organisation est interdit :

- Rue Grimaldi, sur toute sa longueur;
- Avenue de la Costa, sur la partie comprise entre l'immeuble portant le n° 3 et l'avenue d'Ostende;
- Rue Princesse Antoinette, sur toute sa longueur;
- Rue de la Poste, de la rue Suffren Reymond à la rue Princesse Antoinette.

B) - le jeudi 24 mai 1979 de 6 h 00 et jusqu'à la fin des épreuves;  
- le vendredi 25 mai 1979 de 5 h 00 et jusqu'à la fin des épreuves;  
- le samedi 26 mai 1979 de 7 h 00 et jusqu'à la fin des épreuves;  
- le dimanche 27 mai 1979 de 7 h 00 et jusqu'à la fin des épreuves.

- La circulation et le stationnement des piétons sont interdits dans les diverses enceintes, à moins que ces derniers ne soient munis de billets correspondants auxdites enceintes.

#### ART. 3.

- le jeudi 24 mai 1979 de 6 h 00 et jusqu'à la fin des épreuves;  
- le vendredi 25 mai 1979 de 5 h 00 et jusqu'à la fin des épreuves;  
- le samedi 26 mai 1979 de 7 h 00 et jusqu'à la fin des épreuves;  
- le dimanche 27 mai 1979 de 7 h 00 et jusqu'à la fin des épreuves.

- La circulation de tous véhicules autres que ceux relevant du Comité d'Organisation, les véhicules de Police, de Secours, est interdite sous le tunnel de Fontvieille, dans sa partie comprise entre le quai Antoine 1<sup>er</sup> et l'embranchement du boulevard Charles III ;  
- dans cette même partie du tunnel, le sens unique de circulation est suspendu aux jours et heures sus-indiqués.

#### ART. 4.

- le samedi 26 mai 1979 de 7 h 00 et jusqu'à la fin des épreuves;  
- le dimanche 27 mai 1979 de 7 h 00 et jusqu'à la fin des épreuves.

- Le stationnement des véhicules est interdit :

- Avenue Saint-Martin sur la partie comprise entre la rue Sainte-Dévote et l'avenue des Pins.

#### ART. 5.

- le samedi 26 mai 1979 de 7 h 00 et jusqu'à la fin des épreuves;  
- le dimanche 27 mai 1979 de 7 h 00 et jusqu'à la fin des épreuves.

1') La circulation des véhicules est interdite rue Philibert Florence et rue des Remparts;

2') Le sens giratoire de Monaco-Ville (avenue des Pins, place de la Visitation, rue Princesse Marie de Lorraine, rue Philibert Florence, rue des Remparts, place du Palais, rue Colonel Bellando de Castro, avenue Saint-Martin) est suspendu.

#### ART. 6.

- le dimanche 27 mai 1979 de 0 heures et jusqu'à la fin des épreuves :

- La circulation des véhicules non immatriculés à Monaco et dont les conducteurs ou passagers ne sont pas munis de billets délivrés par le Comité d'Organisation, est interdite sur l'avenue de la Porte Neuve;

- l'accès de la Rampe Major est interdite aux personnes non munies de billets délivrés par le Comité d'Organisation, à l'exception de celles domiciliées ou travaillant à Monaco-Ville, lesquelles devront présenter au contrôle toutes justifications utiles.

- La circulation est interdite aux personnes non munies de billets délivrés par le Comité d'Organisation :

- Avenue de la Porte Neuve;
- Avenue de la Quarantaine;
- Rue des Remparts, dans les emplacements réservés;
- Terrassé du Ministère d'Etat, (nouveaux bâtiments).

#### ART. 7.

- le samedi 26 mai 1979 de 6 h 00 et jusqu'à la fin des épreuves;  
- le dimanche 27 mai 1979 de 6 h 00 et jusqu'à la fin des épreuves.

- Le stationnement des véhicules est interdit sur les voies ci-après :

- Boulevard Princesse Charlotte, sur toute sa longueur;
- Rue Suffren Reymond, sur toute sa longueur.

#### ART. 8.

- Du mardi 22 au dimanche 27 mai 1979, le stationnement et la circulation des véhicules sont interdits :

- Sur le quai Antoine 1<sup>er</sup>, en dehors des emplacements déterminés par le service d'ordre, du restaurant «La Rascasse» au parking du Losange d'Or.

Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules des services d'ordre et de sécurité, des organisateurs et des concurrents.

- La circulation et le stationnement des véhicules autres que ceux de l'organisation, de police, de secours et concurrents, sont interdits sur le boulevard du Larvotto dans sa partie comprise entre l'immeuble côté ouest du Panorama et le début du tunnel du Loews.

- Un double sens sera instauré sur la voie amont du quai Antoine 1<sup>er</sup>.

- Seul le stationnement longitudinal, côté amont, quai Antoine 1<sup>er</sup>, sera autorisé.

#### ART. 9.

- le samedi 26 mai 1979 de 6 h 00 et jusqu'à la fin des épreuves;  
- le dimanche 27 mai 1979 de 7 h 00 et jusqu'à la fin des épreuves.

- L'accès aux immeubles en bordure ou inclus dans l'enceinte du circuit ainsi que ceux situés sur les portions de voies interdites sera autorisé :

- Aux seuls habitants desdits immeubles sur présentation de leurs pièces d'identité;
- aux personnes travaillant dans ces immeubles sur présentation de leur permis de travail;

— aux porteurs de laissez-passer délivrés par l'Automobile Club de Monaco.

**ART. 10.**

Le sens unique de circulation instauré avenue de Grande-Bretagne est suspendu provisoirement pendant les épreuves du Grand Prix Automobile de Monaco.

Un double sens de circulation est autorisé pendant les périodes suivantes :

- le jeudi 24 mai 1979 de 6 h 00 et jusqu'à la fin des épreuves;
- le vendredi 25 mai 1979 de 4 h 30 et jusqu'à la fin des épreuves;
- le samedi 26 mai 1979 de 6 h 00 et jusqu'à la fin des épreuves;
- le dimanche 27 mai 1979 de 6 h 00 et jusqu'à la fin des épreuves.

**ART. 11.**

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

**ART. 12.**

Une ampliation du présent arrêté a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat en date du 7 mai 1979.

Monaco, le 7 mai 1979.

*Le Maire :*  
J.-L. MÉDECIN.

## AVIS ET COMMUNIQUÉS

### MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général du Ministère d'Etat.

#### *Communiqué relatif à la Médaille du Travail.*

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat fait connaître que les propositions d'attribution de la Médaille du Travail en faveur des personnes remplissant les conditions requises par l'Ordonnance Souveraine du 6 décembre 1924 doivent lui être adressées *au plus tard le 30 juin 1979.*

Passé ce délai, aucune demande ne pourra plus être prise en considération pour l'année en cours.

Il est rappelé que :

- la médaille de 2<sup>e</sup> classe ne peut être accordée qu'après vingt années passées au service de la même Société ou du même patron, après l'âge de dix-huit ans accomplis ;
- la médaille de 1<sup>e</sup> classe peut être attribuée aux titulaires de la Médaille de 2<sup>e</sup> classe, trois ans au plus tôt après l'attribution de celle-ci et s'ils comptent trente années au service de la même Société ou du même patron après l'âge de dix-huit accomplis.

#### *Annuaire officiel de la Principauté de Monaco, mise à jour, mars 1979.*

La mise à jour de l'annuaire officiel de la Principauté de Monaco, qui vient de paraître, peut être obtenu au siège du « Journal de Monaco », Ministère d'Etat, Monaco-Ville, au prix de 29 francs.

Il est rappelé, à cette occasion, que l'on peut également se procurer, à la même adresse, l'annuaire officiel (édition mars 1979) au prix de 43 francs.

### Direction de la Fonction publique

#### *Fêtes de l'Ascension - vacaton des services administratifs.*

La Direction de la Fonction publique fait connaître qu'à l'occasion des fêtes de l'Ascension, les services administratifs vacqueront du mercredi 23, à 18 h. 30, au lundi 28 mai 1979, à 8 h. 30, à l'exception de ceux qui ont l'obligation légale de rester ouverts au public.

## DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

### Direction de l'Habitat - Service du Logement

#### *Locaux vacants.*

Les prioritaires sont informés de la vacance d'un appartement situé 8, impasse des Carrières, 3<sup>me</sup> étage, composé de 3 pièces, cuisine, salle de bains, penderie.

Le délai d'affichage expire le 26 mai 1979.

## INFORMATIONS

#### *La semaine en Principauté*

Du jeudi 24 au dimanche 27 mai, le 37<sup>e</sup> Grand Prix Automobile de Monaco et le 21<sup>e</sup> Grand Prix Monaco F3 (voir par ailleurs).

#### *La musique*

le mardi 22, à 19 heures, à l'Eglise Saint-Charles, récital d'orgue par le Chanoine Henri Carol ; des œuvres de Dietrich Buxtehude, Johann Pachelbel, Max Reger, Giovanni-Battista Pescetti, Girolamo Frescobaldi, Giuseppe Guarnini, César Franck, Olivier Messiaen et Louis Vierne sont au programme de ce 3<sup>e</sup> concert de musique sacrée organisé par le service des affaires culturelles, le 4<sup>e</sup> étant prévu pour le mardi 29, également à 19 heures, mais à la Cathédrale, avec un récital de Pierre Cochereau ;

le vendredi 25, à 21 heures, Salle des Variétés, finale du 8<sup>e</sup> concours international de composition de thèmes de jazz.

#### *Les conférences*

##### *Association de Préhistoire et de Spéléologie*

le lundi 21, à 21 heures, au Musée d'Anthropologie, « du modèle en archéologie », par Suzanne Simone, conservateur de ce Musée.

#### *Les projections de films au Musée Océanographique*

jusqu'au mardi 22, *la mer vivante* ;  
à partir du mercredi 23, *à la recherche de l'Atlantide (1<sup>re</sup> partie).*

#### *Les expositions*

Au Forum Art Gallery, 39, avenue Princesse-Grace, les portraits de Jean-Denis Maillart, jusqu'au vendredi 25 ;

à la galerie Karsenty, 51, boulevard du Jardin-Exotique, les peintures et gravures de Jacques Bonnery, jusqu'au samedi 2 juin.

*Au Sporting Club de Monte-Carlo*

le dimanche 27, dîner de gala du 37<sup>e</sup> Grand Prix Automobile de Monaco sous la présidence effective de LL.AA.SS. le Prince et la Princesse,

avec, en exclusivité,  
le chanteur américain *Jose Feliciano*,  
*Georges Carl*,  
les *Monte-Carlo Dancers*  
*Aimé Barelli* et son grand orchestre

*Au Cabaret du Casino*

tous les soirs (sauf mardi)  
dîner dansant à 21 heures,  
le spectacle à 22 h 45

*Koffee'n Kreme*  
*Roger Stevenson*  
with *Pepe and his Friends*  
les *Monte-Carlo Dancers*  
*Aimé Barelli* et son grand orchestre  
les *Youngsters Incorporated*  
*Minouche Barelli*.

\*  
\* \*

*Réunion du bureau de la CIESM*

Le bureau central de la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée s'est réuni, le vendredi 11 mai, à la villa Girasole, sous la présidence de S.A.S. le Prince qui avait à ses côtés, le Cdt Jacques-Yves Cousteau, secrétaire général de la Commission et M. Raymond Biancheri, secrétaire général de Son cabinet.

Les commissions nationales des 9 pays suivants (Espagne, France, Grèce, Italie, Monaco (1), République Fédérale Allemande, Tunisie, Suisse et Turquie) étaient représentées à cette réunion.

(1) La commission nationale monégasque pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée est présidée par S.E. M. César Solamito.

\*  
\* \*

*Les Prix de la Fondation Prince Pierre de Monaco*

Les présidents des deux jurys, MM. Maurice Genevoix, pour le Prix littéraire, et Georges Auric, pour le Prix musical ont proclamé leur lauréat respectif pour 1979 au cours d'une réception-conférence de presse tenue mercredi dernier, en fin de matinée, à l'hôtel de Paris.

Le 29<sup>e</sup> Prix littéraire est attribué à l'écrivain français Daniel Boulanger, et le 20<sup>e</sup> Prix musical au compositeur belge Franklin Gyselynck.

Je reviendrai plus longuement sur l'attribution de ces Prix dans le « *Journal de Monaco* » de la semaine prochaine.

\*  
\* \*

*Le concert de l'année internationale de l'enfant*

Au cours de ce concert qui a eu pour cadre, le jeudi 10 mai, l'auditorium Rainier III, cinq jeunes solistes, un Français, le pianiste Marc Laforêt (13 ans) ; une Japonaise, la violoniste Akiko Ueda ; une Américaine, la pianiste Ana-Maria Vera ; un Soviétique, le flûtiste Léonid Lebedev (tous trois âgés de 14 ans) et un Autrichien, le violoniste Thomas Zehetmair (17 ans) ont fait preuve, chacun à sa manière, d'une virtuosité prometteuse de lendemains de gloire ; ce concert était donné, je vous le rappelle, au bénéfice du Comité monégasque pour l'année internationale de l'enfant dont la Présidente est S.A.S. la Princesse Caroline.

L'orchestre national de l'opéra de Monte-Carlo était brillamment dirigé par le chef italien Bruno Aprea (35 ans) et présenté par Petula Clark qui avait eu la gentillesse de remplacer Peter Ustinov retenu à Leningrad pour le tournage d'un film.

S.A.S. la Princesse Caroline, en tailleur de soie rose, présidait cette soirée (1) que S.A.S. le Prince avait tenu à honorer de Sa présence.

(1) retransmis en *Eurovision* dans une quinzaine de pays.

\*  
\* \*

*La Victoire du 8 mai 1945*

S.A.S. le Prince a délégué Son Chambellan, le colonel Pierre Hoepffner, pour le représenter à la cérémonie traditionnelle commémorant, à la Maison de France, la Victoire du 8 Mai 1945.

Répondant à l'invitation de M. Jean Gastaud, Président de la Fédération des groupements français de la Principauté, de nombreuses personnalités ont assisté à cette cérémonie : parmi elles, M. Jean Grether, chargé de mission auprès du Ministre d'Etat, et le représentant ; S. Exc. Mgr Edmond Abelé, Evêque de notre Diocèse ; Me Jean-Charles Rey, président du Conseil national.

\*  
\* \*

*La 32<sup>e</sup> Assemblée de l'O.M.S.*

La 32<sup>e</sup> assemblée de l'Organisation Mondiale de la Santé se tient jusqu'au 27 mai à Genève.

La Principauté, membre à part entière de l'OMS, est représentée à cette 32<sup>e</sup> assemblée par le Dr Etienne Boeri, Conseiller technique du Gouvernement, délégué permanent auprès des institutions internationales sanitaires, et par M. Denis Gastaud, directeur de l'action sanitaire et sociale.

\*  
\* \*

*La kermesse de l'œuvre de Sœur Marie*

Plus qu'une belle réussite, un triomphe !

Dans le hall du centenaire, les comptoirs débordant de marchandises en tous genres, et de qualité, le samedi matin à 10 heures étaient, pour la plupart, littéralement dévalisés bien avant la clôture, dimanche, à 19 heures !

Apothéose de la kermesse, le tour de chant offert par Patachou, plus grande dame que jamais de la chanson française, aux moins jeunes d'entre nous conviés à un goûter fort sympathique par l'œuvre de Sœur Marie.

\*  
\* \*

### A la Croix Rouge Monégasque

L'enseignement des cours de *santé au foyer* reprendront le mardi 22 mai à 15 heures au siège de la Croix-Rouge Monégasque, 27, boulevard de Suisse, à Monte-Carlo.

Ces cours se poursuivront ensuite régulièrement, selon le même horaire, tous les mardis et vendredis.

\*  
\* \*

### Une œuvre d'Emma de Sigaldi dans les Jardins du Larvotto

Ces jardins, qu'ornait déjà une statue allégorique : *le pêcheur*, de Gustave Dussart, s'agrémentent également, depuis quelques jours, d'une sculpture d'Emma de Sigaldi, œuvre, à la fois, abstraite et symbolique.

Oeuvre abstraite, bien que taillée à même un bloc de 4 tonnes de marbre de Carrare; bien que ciselée de façon telle qu'elle joue dans le soleil et capte sa lumière.

Oeuvre symbolique, par le message qu'elle exprime à la gloire de la Principauté, d'une Principauté en plein rayonnement, en pleine évolution.

*Evolution* est d'ailleurs le nom qu'Emma de Sigaldi donne à sa sculpture.

Avec un peu d'imagination, on peut y voir un astre en création, matière brute qui peu à peu s'affine et se magnifie.

On peut y voir aussi... on peut y voir surtout... l'image même, idéale, de la beauté à l'état pur !

*Evolution* a été officiellement inaugurée le 8 mai en présence de nombreuses personnalités.

S.A.S. le Prince, qui avait personnellement choisi la statue à partir d'une réplique miniaturisée, ainsi que son emplacement dans les Jardins du Larvotto, s'était fait représenter par M. Robert Campana.

Assistaient aussi à la cérémonie :

Les Conseillers de Gouvernement Michel Desmet et Louis Caravel ; MM. Antoine Battaini, directeur des affaires culturelles ; Bernard Fautrier, directeur du service de l'urbanisme et de la construction ; Jean Giovannini, chef de division, et Jean Porello, chef de section, de ce même service ; Jean Ratti, secrétaire général et Robert Projetti, secrétaire, au département des travaux publics ; Albert Iori, adjoint à l'ingénieur en chef des travaux publics, etc.

\*  
\* \*

### Un cocktail très monte-carlien...

... a été donné, le lundi 14 mai, en fin d'après-midi, par Mme Mathilda Galland à son *Forum Art Gallery* pour fêter, à la fois, le succès remporté par l'exposition des œuvres du peintre-portraitiste Jean-Denis Maillart et le passage en Principauté du soprano Isabel Garcisanz, de l'Opéra de Paris, venue participer au concert spirituel du lendemain à la Cathédrale.

Une réception, bien sûr, sans protocole mais à 100 % réussie !

J'ai reconnu, parmi la foule (élégante) des invités de Mme Galland : Mme Michel Desmet ; Mme Georges Revelli ; la Baronne de Mumm ; la Baronne de Posson et sa fille, la Marquise da Punto ; Lady Kelly et M. Bernard Kelly ; Mme Marguerite Wolff ; Mme Vera Boissevain ; Mme Tajan ; Mme Bellotto ; M. et Mme Guy Cambier ; M. Philippe Roy ; M. François de Montseignat.

\*  
\* \*

### La finale de l'émission d'Antenne 2 « des chiffres et des lettres »...

... a été présentée, pour la troisième fois, en direct, de Monte-Carlo.

Cet événement - car c'en est un, tout au moins sur le plan de la télévision - s'est déroulé, le samedi 12 mai dans le grand auditorium Rainier III affichant, bien sûr, *complet* pour la circonstance !

La soirée était présidée par M. René Novella, vice-président délégué du comité d'organisation du festival international de télévision de Monte-Carlo et par M. Armand Jammot, représentant la direction d'Antenne 2.

Aux premiers rangs de l'assistance, le colonel Pierre Hoepffner, Chambellan, et le capitaine de frégate Guy Gervais de Lafond, aide de camp, de S.A.S. le Prince ; Mme Nadia Lacoste, directeur du centre de presse ; M. Louis Bianchi, directeur du tourisme et des congrès, secrétaire général du comité d'organisation du festival international de télévision de Monte-Carlo.

C'est la tenante du titre, Mme Simone Menesguen, couronnée d'ailleurs lors du festival de télévision de l'an dernier, qui, une nouvelle fois, a confirmé son érudite supériorité dans ce sport de l'esprit, en écrasant son adversaire, M. Max Mojan par 157 points à 76.

Excellentes prestations, comme à l'accoutumé, du *meneur de jeux* Patrice Laffont et du *Petit Larousse* de Max Favarelli.

\*  
\* \*

### Le 37<sup>e</sup> Grand Prix Automobile de Monaco...

... dont le 1<sup>er</sup> s'est couru en 1929 (50 ans... déjà !)... se disputera (avec acharnement, souhaite ses cent et quelque mille spectateurs en puissance) le dimanche 27 mai, départ à 15 h 30, sur 76 tours du célèbre circuit dans la cité, 3 km 312, ce qui donnera, au total, un parcours de 231 km 840.

Ce sera le point culminant de quatre belles journées à la gloire du sport automobile, le 37<sup>e</sup> Grand Prix Automobile de Monaco étant précédé, la veille, du 21<sup>e</sup> Grand Prix Monaco F3, les essais et autres manifestations annexes commençant dès le jeudi 24, jeudi de l'Ascension.

Le programme définitif vous propose en effet  
le jeudi 24

A 7 h 00 :

fermeture du circuit

de 10 h 00 à 11 h 00 :

1<sup>re</sup> séance d'essais de F1 (non chronométrés)

de 12 h 30 à 14 h 00 :

2<sup>e</sup> séance d'essais de F1 (chronométrés)

de 15 h 00 à 15 h 40 :

1<sup>re</sup> séance d'essais de F3 — série A —

de 16 h 30 à 17 h 10 :

1<sup>re</sup> séance d'essais de la Course Pro Car

de 18 h 30 à 19 h 00 :

1<sup>re</sup> séance d'essais de F3 — série B —

le vendredi 25

A 5 h 00 :

fermeture du circuit

de 6 h 00 à 6 h 45 :

1<sup>re</sup> séance d'essais de la Coupe Européenne Renault 5 Elf

de 7 h 40 à 8 h 25 :

2<sup>e</sup> séance d'essais de F3 — série A —

de 9 h 35 à 10 h 20 :

2<sup>e</sup> séance d'essais de F3 — série B -

de 11 h 00 à 11 h 45 :

2<sup>e</sup> séance d'essais de la Coupe Européenne Renault 5 Elf

le samedi 26

A 7 h 00 :

fermeture du circuit

de 9 h 30 à 10 h 30 :

3<sup>e</sup> séance d'essais de F1 (non chronométrés)

de 10 h 45 à 11 h 30 :

essais de la Coupe du Cinquantenaire (voitures anciennes)

de 12 h 00 à 13 h 30 :

4<sup>e</sup> séance d'essais de F1 (chronométrés)

à 14 h 30 :

départ de la 4<sup>e</sup> Coupe Européenne Renault 5 Elf — 1<sup>re</sup> manche —  
(20 voitures — 12 tours)

à 15 h 30 :

départ de la Course Pro Car (20 voitures — 30 tours)

à 17 h 30 :

départ du 21<sup>e</sup> Grand Prix Monaco F3 (20 voitures - 24 tours).

le dimanche 27

à 7 h 00 :

fermeture du circuit

à 9 h 30 :

départ de la 4<sup>e</sup> Coupe Européenne de Renault 5 Elf — 2<sup>e</sup> manche

(20 voitures - 12 tours)

de 11 h 30 à 12 h 00 :

essais libres (non chronométrés) de F1

à 13 h :

départ de la coupe du cinquantenaire (voitures anciennes - 22  
voitures - 10 tours)

à 15 h 15 :

tour d'honneur de LL.AA.SS. le Prince et la Princesse

à 15 h 30 :

départ du 37<sup>e</sup> Grand Prix Automobile de Monaco (20 voitures -  
76 tours).

\*  
\* \*

### La plus belle vente de mobilier français...

... depuis près d'un siècle est annoncée, pour les 25 et 26 juin prochain, au Sporting d'Hiver de Monte-Carlo.

En association avec la S.B.M., la *Sotheby Parke Bennett Monaco* livrera aux enchères une partie de la collection privée de M. Akram Ojeh, personnalité saoudienne bien connue pour ses activités commerciales au Moyent-Orient, en Europe et aux Etats-Unis.

Il s'agit du très important ensemble — mobiliers et objets d'art — acheté à la famille Wildenstein en novembre 1977 par l'homme d'affaires qui avait manifesté l'intention de l'exposer sur le paquebot *France* qu'il venait d'acquérir.

M. Ojeh n'a pas donné suite à son projet de crainte de voir ces pièces aussi rares qu'exceptionnelles rassemblées au début du siècle par le marchand d'art Georges Wildenstein, se détériorer à l'air marin.

Quoiqu'il en soit, la vente (202 lots, évalués à quelque 60 millions de francs) sera la plus importante, en son genre, depuis la dispersion en juin 1882, de la célèbre collection du *Hamilton Palace*.

Ph. F.

## INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

### PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 374  
du Code de Procédure Pénale).

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Boisson-Boissière, Huissier, en date du 8 mai 1979 enregistré, la nommée GHI-ROTTI Cristina née le 4 décembre 1946 à Trecenta (Italie) de nationalité française, *sans domicile ni résidence connus* a été citée à comparaître personnellement devant le Tribunal Correctionnel de Monaco le mardi 12 juin 1979 à 9 heures du matin sous la prévention d'émission de chèque sans provision, délit prévu et puni par l'article 331 du Code Pénal.

Pour extrait :

P./Le Procureur Général,  
le Substitut Général :  
Ariane PICCO-MARCOSSIAN.

(Exécution de l'article 374  
du Code de Procédure Pénale).

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Boisson-Boissière, Huissier, en date du 3 mai 1979, enregistré, la nommée LEZZANI Claudine, née le 17 septembre 1946 à Lille, *sans domicile ni résidence connus*, a été citée à comparaître personnellement devant le Tribunal Correctionnel de Monaco le mardi 5 juin 1979 à 9 heures, sous la prévention d'émission de chèque sans provision; délit prévu et réprimé par l'article 331 du Code Pénal.

Pour extrait :

P./Le Procureur Général,  
le Premier Substitut :  
Guy DEFAULT.

### GREFFE GÉNÉRAL

Par ordonnance en date de ce jour, Monsieur le Juge commissaire à la liquidation de biens de la «S.A.M. IMPRIMERIE MONÉGASQUE», a autorisé

le syndic à payer aux créanciers privilégiés de la dite liquidation, visés dans la requête, la somme totale de 903.978,54 francs représentant l'intégralité du solde des créances privilégiées.

Monaco, le 11 mai 1979.

*Le Greffier en Chef :*  
J. ARMITA.

Par ordonnance en date de ce jour, Monsieur le Juge commissaire, désigné par jugement du 9 mars 1979 à la cessation des paiements du sieur Mesut USTUNEL a autorisé le syndic à solliciter de la «CAISSE DE COMPENSATION DES SERVICES SOCIAUX» l'avance d'une somme de 25.442,68 francs destinée à permettre le règlement aux employés du sieur USTUNEL, et à concurrence des montants visés dans la requête, des créances bénéficiant du privilège spécial prévu à l'article 475 du Code de Commerce, la dite CAISSE étant subrogée aux droits des salariés en vertu de l'article 477 du même Code.

Monaco, le 8 mai 1979.

*Le Greffier en Chef :*  
J. ARMITA.

Par ordonnance en date de ce jour, Monsieur le Juge commissaire au règlement judiciaire de la «SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE MONÉGASQUE DE TRICOTAGE» a autorisé le syndic à vendre à la S.A.R.L. M.J.M.O. le stock de tissus de la Société INDUSTRIELLE DE TRICOTAGE, pour la somme de 235.200 francs.

Monaco, le 8 mai 1979.

*Le Greffier en Chef :*  
A. ARMITA.

Étude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY

Docteur en Droit - Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

### FIN DE GÉRANCE LIBRE

*Première Insertion*

Le contrat de gérance libre consenti par M. Valentin FECCHINO, demeurant 8, rue des Carmes, à Monaco,

à M<sup>me</sup> Clémentine FURGERI, veuve de M. André ALLARD, demeurant 9, Chemin des Terres Chaudes, à Menton, relativement au fonds de commerce de buvette restaurant sis n° 22, rue Basse, à Monaco-Ville, a pris fin le 17 mai 1979.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Étude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.  
Monaco, le 18 mai 1979.

*Signé : J.-C. REY.*

### RÉSILIATION DE BAIL

*Première Insertion*

Aux termes d'un acte S.S.P. en date du 7 mai 1979, M<sup>mes</sup> Hélène QUADRI, veuve de M. Louis GHIGLION, demeurant 21, boulevard Franck Pilatte, à Nice et Monique GHIGLION, épouse de M. MULKE, demeurant 28, rue Miollis, à Paris, ont résilié avec M<sup>me</sup> Romana NEGRI, couturière, veuve de M. César GHIGLION, le bail profitant à cette dernière concernant les locaux sis n° 17, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo.

Oppositions s'il y a lieu au domicile élu en l'Étude de M<sup>e</sup> Jean-Charles Rey, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 18 mai 1979.

Étude de M<sup>e</sup> Louis-Constant CROVETTO

Docteur en Droit - Notaire

26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

### FIN ET RENOUELEMENT DE GERANCE LIBRE

*Deuxième Insertion*

La gérance libre du fonds de commerce de boucherie, vente de charcuterie, volailles, lapins morts, situé à Monaco, 37 boulevard du Jardin Exotique, consentie par Monsieur Michel GARET et Madame Emilienne LAUNOY, son épouse, demeurant à Monaco, 29 rue Plati, à Monsieur Jean, Hugues NIGIONI, demeurant à Monaco, 2 rue Princesse Florestine, suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Crovetto, Notaire, le 30 juin 1976 pour une durée de trois années à compter du 4 avril 1976, a donc pris fin le 4 avril 1979.

Et suivant acte reçu également par M<sup>e</sup> Crovetto

sus-nommé le 20 avril 1979, lesdits Monsieur et Madame GARET ont renouvelé à Monsieur NIGIONI le contrat de gérance ci-dessus, pour une nouvelle période de trois années à compter du 4 avril 1979.

Il a été versé un cautionnement de 4.000 francs et Monsieur NIGIONI est seul responsable de la gérance.

Monaco, le 18 mai 1979.

*Signé : L.-C. CROVETTO.*

dans un fonds de commerce d'entreprise de scaphandrier, etc..., dénommé « ENTREPRISE MONEGASQUE DE TRAVAUX SOUS-MARINS ALAIN SAQUET », exploité Quai Albert 1<sup>er</sup>, Abri-garage, n<sup>os</sup> 6 et 8 à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 18 mai 1979.

*Signé : J.-C. REY.*

Étude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en droit - Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

### RESILIATION DE BAIL

#### *Deuxième Insertion*

Aux termes d'un acte reçu, le 27 avril 1979, par le notaire soussigné, il a été constaté la résiliation, à la date du 15 avril 1979, du bail consenti par Monsieur Georges ROLFO à la société anonyme « LABOCHIMIE MEDITERRANEE S.A. », relativement à un local sis 7 bis, rue des Açores, à Monaco-Condamine.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Étude du notaire soussigné, dans les 10 jours de la présente insertion.

Monaco, le 18 mai 1979.

*Signé : J.-C. REY.*

Étude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en droit - Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

### CESSION DE DROITS INDIVIS

#### *Deuxième Insertion*

Aux termes d'un acte reçu, le 13 février 1979, par le notaire soussigné, M. Antoine OPERTO, employé, demeurant avenue Pasteur, Monaco, et Madame Nicole SAQUET, divorcée dudit Monsieur OPERTO, fonctionnaire, demeurant 11, avenue Pasteur, Monaco, ont, cédé à Monsieur Christophe SPILLOTIS, Scaphandrier, demeurant 1, rue des Princes, à Monaco, les TROIS/QUARTS indivis leur appartenant

Étude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en droit - Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

#### *Deuxième Insertion*

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 12 décembre 1978, Monsieur Vincenzo MORETTI, technicien en télévision, demeurant n<sup>o</sup> 31, av. Hector OTTO, à Monaco, a acquis de Monsieur Bruno TABACCHIERI et Mme Marie-Jeanne DISDIER, son épouse, demeurant n<sup>o</sup> 20, rue Caroline, à Monaco, un fonds de commerce de vente et réparations de radio, etc., n<sup>o</sup> 5, rue Baron de Ste Suzanne, à Monaco, connu sous le nom « RADIO SERVICE ».

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 18 mai 1979.

*Signé : J.-C. REY.*

Étude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en droit - Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

### RESILIATION DE DROIT AU BAIL

#### *Deuxième Insertion*

Aux termes d'un acte reçu, le 27 avril 1979, par le notaire soussigné, la location profitant à la « SOCIÉTÉ POUR LA CONSTRUCTION D'APPAREILS POUR LES SCIENCES ET L'INDUSTRIE » en abrégé « S.C.A.S.I. » au capital de 638.200 francs,

avec siège rue du Stade à Monaco, relativement à divers locaux dépendant d'un immeuble industriel situé Quartier de Fontvieille, à Monaco, dit « Bâtiments Industriels », a été résiliée purement et simplement à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> avril 1979.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 18 mai 1979.

*Signé : J.-C. REY.*

### CESSATION DE GERANCE LIBRE

#### *Deuxième Insertion*

La gérance libre consentie le 25 avril 1978 par Madame Lucienne PELLEGRIN, épouse de Monsieur Joseph FOGLIA, au profit de Monsieur Bruno BILLAUD, demeurant « le Provence », boulevard des Moulins, à Nice, relativement à un salon de coiffure pour dames « COIFFURE LYL » 14, quai Antoine 1<sup>er</sup> à Monaco, a pris fin le 30 avril 1979.

Oppositions, dans les dix jours de la présente insertion, au siège du fonds.

Monaco, le 18 mai 1979.

Étude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY

Docteur en droit - Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

### CESSION DE DROIT AU BAIL

#### *Deuxième Insertion*

Aux termes d'un acte reçu, le 27 avril 1979, par le notaire soussigné, Madame Sandra JAFFE, commerçante, épouse de Monsieur Robert SHERWOOD, demeurant « L'Estoril » av. Princesse Grace, à Monte-Carlo, a cédé à la société anonyme monégasque dénommée « CINAVA » au capital de 250.000 francs et siège 19, bld de Suisse, à Monte-Carlo, le droit au bail des locaux sis dans l'immeuble « Estoril » av. Princesse Grace, à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 18 mai 1979.

*Signé : J.-C. REY.*

Étude de M<sup>e</sup> Robert BOISSON

Avocat-défenseur près la Cour d'Appel de Monaco

15, rue de la Poste - Monaco (Pté)

### VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Le mercredi 13 juin 1979 à 10 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice, rue du Colonel Bellando de Castro, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur de :

1°) Un appartement sis au 4<sup>me</sup> étage du n° 4 rue Comte Félix Gastaldi à Monaco-Ville, composé de trois pièces, cuisine, W.C. et de deux terrasses.

2°) Un appartement sis au 3<sup>me</sup> étage du n° 4 rue Comte Félix Gastaldi à Monaco-Ville, composé de trois pièces, cuisine, W.C., appartenant à Madame Adrienne, Pierrette, Emma, Marie MATHEUDI, Veuve de Monsieur Louis, René, Jean, Joseph CELLARIO, en pleine propriété.

Cette vente est poursuivie sur saisie-immobilière des dits biens, à la requête de Monsieur Philippe de CHASTENAY, agissant en sa qualité de porteur d'une convention d'obligation, suivant acte passé devant M<sup>e</sup> Louis-Constant Crovetto, notaire, - en l'état d'un jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Monaco, le 26 avril 1979, - et en l'état d'un cahier des charges déposé au Greffe général de Monaco.

L'adjudication aura lieu sur les mises à prix ci-dessous précisées :

1°) Pour l'appartement situé au 4<sup>me</sup> étage de l'immeuble ..... F. 80.000,00

2°) Pour l'appartement situé au 3<sup>me</sup> étage de l'immeuble ..... F. 70.000,00

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article 603 du Code de Procédure Civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur ledit bien, à raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription, et la faire transcrire au Bureau des Hypothèques de Monaco, avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par l'Avocat-défenseur poursuivant soussigné, à Monaco.

Robert BOISSON.

Étude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en Droit - Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

## " SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE DÉCORATION "

en abrégé « S.G.D. »  
(société anonyme monégasque)

Conformément aux dispositions de l'ordonnance-loi n° 340 sur les sociétés par actions, il est donné avis que les expéditions des actes ci-après :

1°) Statuts de la Société Anonyme Monégasque dénommée « SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE DÉCORATION » en abrégé « S.G.D. », au capital de 250.000 francs et avec siège social « Le Vallespir », 25, boulevard du Larvotto, à Monte-Carlo, reçus, en brevet, le 14 décembre 1978, par M<sup>e</sup> Rey, notaire soussigné, et déposés au rang de ses minutes par acte du 3 mai 1979.

2°) Déclaration de souscription et de versement de capital faite par la fondatrice, suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 3 mai 1979.

3°) Délibération de l'Assemblée Générale Constitutive, tenue, le 3 mai 1979, et déposée avec les pièces annexes au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du même jour (3<sup>e</sup> mai 1979), ont été déposées le 14 mai 1979, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 18 mai 1979.

Signé : J.-C. REY.

## INDUSTRIE ÉLECTRO-CHIMIQUE ET ÉLECTRONIQUE « I.E.C. → ÉLECTRONIQUE »

Société Anonyme Monégasque au Capital de 1.200.000 F.  
Siège Social : 6, quai Antoine 1<sup>er</sup> - Monaco

### AVIS DE CONVOCATION

Les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le vendredi 1<sup>er</sup> juin 1979 à 11 heures au siège de la société, 6, quai Antoine 1<sup>er</sup> - 4<sup>e</sup> étage - en vue de délibérer sur les comptes, le bilan et les résultats de l'exercice 1978 avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des opérations et du bilan ;
- Affectation des résultats ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Autorisations à donner aux Administrateurs en vertu de l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 ;
- Questions diverses.

## « CHOCOLATERIE ET CONFISERIE DE MONACO »

Société Anonyme au Capital de 1.500.000 F.  
Siège Social : rue du Stade - Monaco

### AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme dite « CHOCOLATERIE ET CONFISERIE DE MONACO », sont convoqués le mardi 5 juin 1979, au siège social, rue du Stade à Monaco :

A 15 h. 30, en Assemblée Générale Ordinaire, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1978 ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur le même exercice ;
- Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 1978 ;
- Affectation des résultats et quitus aux Administrateurs ;
- Approbation pour l'exercice écoulé et autorisation à donner aux Administrateurs en application de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 ;
- Questions diverses.

A 16 h. 30, en Assemblée Générale Extraordinaire pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

- Réduction du Capital et par voie de conséquence, modification de l'Article 6 des Statuts ;
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

**S.A.M. IMMOBILIÈRE CHARLOTTE**

Société Anonyme au capital de 50.000 francs  
Siège social : 10, bd Princesse Charlotte - Monte-Carlo  
R.S.S.C. n° 63 SC0374

**AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le mardi 5 juin 1979 à 11 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1°) Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice social clos le 31 décembre 1978;

2°) Rapport des Commissaires aux Comptes sur le même exercice;

3°) Approbation des comptes, s'il y a lieu, affectation du bénéfice;

4°) Quitus à donner aux Administrateurs en fonction;

5°) Autorisation à donner aux Administrateurs en conformité de l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895;

6°) Fixation des horaires des Commissaires aux Comptes - Nomination de deux Commissaires aux Comptes pour les exercices 1979, 1980 et 1981;

7°) Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration.*

---

Le Gérant du Journal : CHARLES MINAZZOLI.

---

455-AD

Certifié conforme

par le Gérant soussigné

Monaco, le 18 MAI 1979

Pour le Gérant :

